

Paris, le 6 janvier 2023

Objet : Information sur la pratique du Rugby

Madame, Monsieur,

Les Commissions Mixtes Nationales Rugby UNSS-FFR et UNSS-FFR XIII se sont tenues les 3 et 5 Janvier à la direction nationale de l'UNSS pour étudier les modalités de la pratique du rugby dans des conditions optimales à partir de janvier 2023.

Il a été validé la possibilité de pratiquer le rugby à 5 (sans plaquage) ainsi que le Rugby à XIII, dès le 6 janvier 2023.

Pour ce qui concerne la reprise des autres formes de rugby, des mesures complémentaires de nature à optimiser la préservation de l'intégrité physique des licenciés sont étudiées avant toute date de reprise effective.



Olivier Girault